

ACTE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

Acte N° 18

- ✓ Vu le Code de l'Éducation, et notamment l'art R 421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

Monsieur Denis SÉBILLE, principal du collège François VILLON donne délégation de signature à Madame Nathalie LESAULNIER, principale adjointe pour les :

- actes relevant du fonctionnement de l'EPLÉ (gestion des personnels d'enseignement et d'éducation, administratifs, techniques et infirmiers, gestion matérielle, ...)
- actes relevant de l'action éducatrice : fonctionnement pédagogique : notes informatives (information aux familles, punition, ...), décisions (orientation, sanction, ...).
- conventions et contrats (stage, ...).

Fait à Fauville-en-Caux, le 20 janvier 2014

Publicité ou notification
effective le **21 janvier 2014**

Le Principal



D. SÉBILLE



Collège François Villon -BP 19 -76640 Fauville -en- Caux